

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 19 octobre 2020.

Monsieur le Premier ministre,

Nous nous permettons d'appeler tout particulièrement votre attention sur les difficultés très inquiétantes d'attractivité du secteur médico-social qui accompagne les personnes en situation de handicap et qui se sont considérablement aggravées ces derniers mois.

Si nous nous félicitons bien évidemment de la revalorisation des salaires et des carrières des professionnels qui interviennent à l'hôpital et en EHPAD dans le cadre du « Ségur de la santé », le secteur médico-social ne se limite toutefois pas aux seuls EHPAD mais intègre les établissements et services qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap sur des fonctions identiques à celles du périmètre « Ségur ».

Cette absence de cohérence du périmètre met aujourd'hui à mal le fonctionnement même de l'ensemble de nos établissements et services avec une vague de démissions sans précédent et des difficultés extrêmement fortes de recrutement.

Nous constatons un mouvement de fond conduisant les aides-soignants (AS) et les accompagnants éducatifs et sociaux (AES) à quitter le champ des établissements pour personnes en situation de handicap (MAS / FAM) pour intégrer le secteur des EHPAD ou le secteur hospitalier. Certaines offres d'emploi ne débouchent actuellement sur aucune candidature.

Cette situation pourrait conduire à des drames humains ou à contraindre à terme les opérateurs, pour des raisons de sécurité et de sauvegarde des règles les plus élémentaires de bienveillance, à la fermeture de structures faute de ressources humaines suffisantes.

Ce contexte démontre, si besoin était, l'importance de considérer de manière globale les mécanismes de revalorisation salariale et d'attractivité des métiers de l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement. Cette revalorisation doit ainsi être liée au métier exercé et non au type d'établissement dans lequel est exercé ledit métier.

Pour ces raisons et de manière urgente, il est essentiel que les mesures de revalorisation arbitrées dans le cadre du « Ségur de la santé » bénéficient à l'ensemble des structures médico-sociales sans considération de statut public ou privé ni de nature de financement (assurance maladie / Etat / Conseils départementaux) ou de type de structure dans lequel exerce le professionnel.

.../...

.../...

Sans des mesures correctives particulièrement urgentes, nous allons véritablement vers un secteur de la santé à deux vitesses renforçant encore les inégalités d'accès aux soins des personnes en situation de handicap et à une remise en cause des droits des personnes en situation de handicap dans un contexte sanitaire très préoccupant qui appelle la mobilisation de tous.

Il est donc indispensable que des travaux soient engagés sans délai sur l'attractivité des métiers non pris en compte dans le « Ségur de la santé » et que ceux-ci débouchent sur des décisions rapides de nature à rétablir une situation déjà critique et amplifiée par le problème de cohérence du périmètre « Ségur ».

Sans mesure rapide du Gouvernement, Paralyisie Cérébrale France portera ces difficultés dans le débat public car celles-ci mettent en cause le fonctionnement même de nos établissements et services et donc notre capacité à accompagner les personnes en situation de handicap.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étudier ce dossier avec une attention toute particulière et de nous tenir informés de la suite que vous réserverez à notre démarche.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Jacky VAGNONI

Copies pour information :

M. Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé,
Mme Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée en charge de l'autonomie,
Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées,
Mme Céline POULET, Secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap,
Mme Marie-Anne MONTCHAMP, Présidente du Conseil de la CNSA,
M. Jérémie BOROY, Président du CNCPH.